

International Review of Community Development Revue internationale d'action communautaire



La pauvreté : raison d'État, affaire de coeur

Frédéric Lesemann

Number 16 (56), Fall 1986

La pauvreté : raison d'État, affaire de coeur

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1034393ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1034393ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (print)

2369-6400 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Lesemann, F. (1986). La pauvreté : raison d'État, affaire de coeur. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (16), 3–5. <https://doi.org/10.7202/1034393ar>

Tous droits réservés © Lien social et Politiques, 1986

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Présentation

3

La pauvreté : raison d'État, affaire de coeur

La pauvreté est à l'ordre du jour. Elle augmente dans les sociétés industrialisées et elle y acquiert de nouveaux visages : elle se féminise ; elle rajeunit. Jamais elle n'a été plus explicitement reliée à la transformation généralisée des formes de travail et, en particulier, au développement du travail précaire, où l'on retrouve une forte proportion de femmes, de jeunes, d'immigrés.

Dans nos sociétés, le système de protection sociale repose entièrement sur le postulat de la responsabilité de chaque individu d'assurer son propre revenu par son travail.

Aussi la diminution sans cesse croissante du volume de travail disponible et la précarisation accrue de nombre d'emplois exercent-elles une pression grandissante sur un système de protection qui n'a pas été conçu pour répondre à une telle ampleur des besoins. C'est en ce sens qu'un peu partout le système de protection sociale est en crise et qu'il participe de la crise des États-providences. Crise fiscale, certes, mais surtout crise du consensus politique sur lequel a reposé au cours des dernières décennies l'intervention accrue de l'État en matière de politique sociale.

La pauvreté est au coeur de ce processus de reformulation du consensus politique. Non seulement parce qu'elle croît et touche de nouvelles catégories sociales, mais aussi parce que dans de nombreux pays la question est désormais posée : « que peut faire l'État pour combattre la pauvreté ? ». Il y a par exemple sur le continent nord-américain l'expérience d'une vingtaine d'années de luttes contre la pauvreté, qui se sont soldées par un échec reconnu presque unanimement, même si l'ampleur et les causes de cet échec deviennent un objet d'intense débat. Les grands objectifs d'éradication de la pauvreté énoncés au milieu des années soixante résonnent aujourd'hui comme une utopie que seules les circonstances économiques exceptionnellement favorables de l'époque permettent d'expliquer rétrospectivement. Aujourd'hui, le constat est amer : non seulement la pauvreté n'a-t-elle bien sûr pas disparu, mais les transferts fiscaux considérables auxquels les États-providences ont procédé ont à peine permis de maintenir le statu quo dans la répartition sociale des revenus depuis vingt ans. Que survienne une crise de l'emploi, la pauvreté et les inégalités sociales de revenu s'accroissent brutalement. Qu'une administration conservatrice réduise les paiements de transferts, comme aux États-Unis, et nous voilà en quelques années revenus à un état de la répartition et de la



pauvreté comparable à celui de 1947 ! Démonstration a contrario de l'efficacité des politiques sociales disent les plus ardents défenseurs de l'intervention régulatrice de l'État. Vanité du projet répondent ses détracteurs. En outre, l'intervention étatique s'est accompagnée d'un développement spectaculaire des services d'aide, d'éducation, d'occupation, destinés à changer ou à prévenir la pauvreté. Là encore le constat est des plus pessimistes : il ne semble pas y avoir de lien entre le développement des services et la résolution des problèmes de pauvreté.

Ainsi la question initiale « que peut faire l'État pour combattre la pauvreté ? » se déplace-t-elle progressivement, devant ces constats d'échec, mais aussi à mesure que s'accroît l'emprise des idéologies néo-libérales dans le débat politique contemporain, ces dernières permettant justement de formuler et d'articuler conceptuellement ces constats d'échec. La question initiale devient dès lors : « dans ces circonstances, l'État doit-il faire quelque chose ? ». Question typiquement néo-libérale en ce qu'elle sous-entend qu'il n'est pas du ressort de l'État de modifier l'ordre « naturel » des rapports sociaux et que, à la limite, c'est l'État lui-même qui est à la source des maux qu'il entend combattre. Dans une telle perspective, la question « sociale » dans son rapport à l'État est elle-même illégitime si elle dépasse les strictes limites des garanties formelles de protection. La pauvreté n'est qu'affaire privée, affaire de coeur, relevant de la générosité charitable. Le changement ne peut venir que de la volonté, de l'effort et de l'initiative individuels, à l'intérieur d'un ordre social défini par les forces du marché. Toute intervention étatique brouillera inévitablement ces mécanismes « naturels » et aggravera les problèmes qu'elle prétend soulager.

Le dossier *La pauvreté : raison d'État, affaire de coeur* contribue à étayer les positions qui s'affrontent sur cette question cruciale de la légitimité de l'intervention de l'État, et du rôle de l'initiative privée dans le soulagement de la misère. Il y a quelques années à peine on n'aurait certainement pas imaginé présenter un tel dossier dans cette revue, tant la nécessité et le bien-fondé de l'intervention étatique, au-delà de toutes les critiques qu'elle pouvait susciter, paraissaient indiscutables et indiscutés dans les milieux préoccupés par le développement des inégalités sociales. Mais aujourd'hui cette question est incontournable intellectuellement et pratiquement, et c'est sans doute le grand intérêt de l'emprise de l'idéologie néo-libérale que de forcer le débat.

Question incontournable intellectuellement, car après des années d'influence des théories structuralistes dans les sciences sociales, il a bien fallu rééquilibrer conceptuellement déterminismes et liberté, État de classe dirigeante et mouvements sociaux, héritages des positions structurelles et responsabilité individuelle. Mêmes questionnements essentiels à propos du changement social, qui aboutissent à la critique de la capacité planificatrice de l'État à l'égard d'un « social » qui paraît soudainement — parce que les cadres d'analyse se déplacent — fugitif, imprévisible, bouillonnant, insaisissable, étranger à toute velléité étatique de programmation. Question incontournable pratiquement, car la

décision politique de couper les programmes, de les transférer à des niveaux inférieurs de responsabilité ou encore de les remettre aux solidarités de base voire aux familles n'attend pas l'évolution des cheminements intellectuels. Les questions de l'autonomie locale, de la privatisation, du recours aux réseaux d'entraide sont posées de facto ; elles s'imposent comme autant de nouveaux paramètres de la gestion de la pauvreté face auxquels l'analyse demeure démunie. Contraste saisissant par rapport à la belle assurance d'il y a à peine quelques années !

Le dossier que nous présentons comprend un premier volet de réflexion historique sur les logiques de l'intervention étatique et les logiques de la solidarité. Il nous a paru essentiel d'insister pour une fois dans cette revue sur les enracinements historiques des positions idéologiques en présence. L'article consacré à l'assistance en France au siècle dernier montre combien la plupart des termes du débat contemporain sont déjà inscrits dans les affrontements de l'époque. En bref, la pauvreté relève-t-elle de la sphère privée, de la solidarité naturelle ou de la responsabilité de la société dans son ensemble, de la solidarité étatique ? L'État doit-il être un relais des organismes et des initiatives privés, ou le privé doit-il être un relais de l'État ? La référence à Tocqueville et à son *Mémoire sur le paupérisme*, pratiquement inconnu, permet un retour aux sources des positions libérales au sujet de la pauvreté. Deux articles sur les fondements de la solidarité sociale et de l'égalité complètent cette section.

Un second volet est consacré à un tour d'horizon des réaménagements contemporains de la problématique de l'intervention étatique en matière de pauvreté aux États-Unis, au Canada et au Québec, et en France. Nous accordons une attention particulière à la situation américaine puisqu'elle nous semble riche pour les débats que nous cherchons à alimenter.

Un dernier volet s'attache à faire connaître quelques pratiques internationales de prise en charge des problèmes de pauvreté, en tension entre l'étatique et le « privé », dans le domaine de l'alimentation et du logement, ou encore évoque les situations de pauvreté auxquelles font face certaines catégories de femmes, de personnes âgées, de jeunes, et les stratégies de solidarité ou de débrouillardise par lesquelles ils s'efforcent de survivre.

Céline Saint-Pierre au Québec, Didier Renard et Michel Tachon en France ont activement collaboré à la préparation de ce numéro.

Frédéric Lesemann
Montréal, septembre 1986